Internationale Chronik = Chronique internationale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **80 (1966)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Internationale Chronik — Chronique internationale

Héraldique officielle en Afrique

La *République du Congo* (« Congo-Brazzaville », ancien territoire français du Moyen-Congo) vient d'émettre un nouveau timbre-poste montrant les armoiries du pays. Mlle Suzanne Gauthier, l'artiste héraldiste française bien connue, a dessiné la maquette de ce timbre en y reproduisant les armoiries que Louis Mühlemann, membre de la Société Suisse d'Héraldique, avait créées en 1963 pour la République congolaise. Elles se blasonnent:

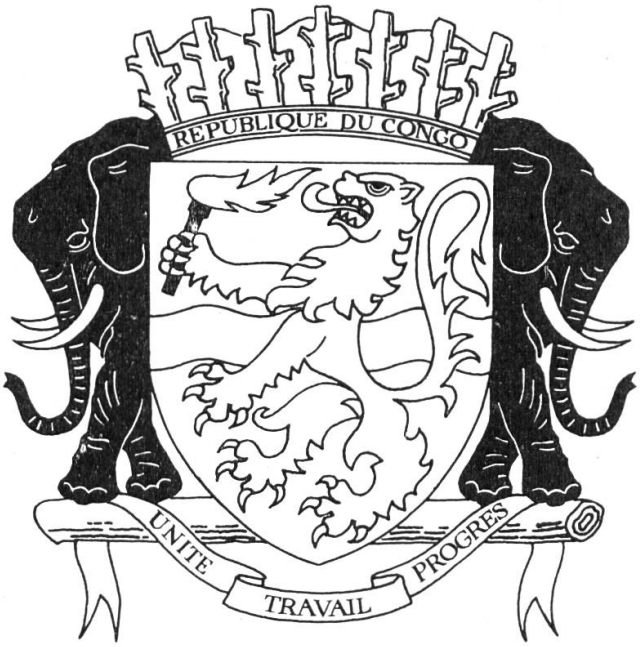

Fig. 1. République du Congo.

D'or à la fasce ondée de sinople, au lion de gueules armé et lampassé de sinople, brochant, tenant un flambeau de sable allumé de gueules. L'écu est timbré d'une couronne forestière spéciale (cercle d'or chargé de l'inscription RÉPUBLIQUE DU CONGO en lettres de gueules et sommé d'écots d'or, dont 7 visibles; bonnet de sinople). L'écu est supporté par deux éléphants de sable défendus d'or, mouvant des flancs de l'écu et soutenus par un tronc d'arbre de gueules (fig. 1).

Devise : UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS en lettres de gueules sur listel d'or.

La fasce ondée représente le fleuve Congo qui a donné son nom au pays. Le lion symbolise la nation congolaise; il tient le flambeau de la liberté. La couronne est le symbole de la souveraineté nationale; les écots et la couleur verte du bonnet évoquent la forêt congolaise. Cette « couronne forestière » a été créée spécialement pour le Congo par l'auteur des armoiries. Dans son projet initial il avait orné le cercle de la couronne d'un motif décoratif emprunté à l'art indigène; malheureusement le gouvernement congolais n'a pas retenu cet ornement et a cru devoir surcharger la couronne de l'inscription « République du Congo »...

En ce qui concerne les émaux, il convient de remarquer que toute la composition a été réalisée dans les couleurs nationales (le drapeau congolais montre les trois couleurs vert/jaune/rouge disposées « en barre ») auxquelles on a ajouté la couleur de «sable» symbolisant l'Afrique noire.

Ces armoiries ont été sanctionnées par le décret N° 63/262 du 12 août 1963 publié au Journal officiel de la République du Congo du 15 août 1963. Ce décret fut un des derniers actes gouvernementaux sous lesquels le président Fulbert Youlou apposa sa signature avant de démissionner.

L'héraldiste suisse Louis Mühlemann est également l'auteur des armoiries du *Gabon* et d'une cinquantaine de blasons de régions, districts et communes de ce pays. C'est Paul Krog, artiste héraldiste à Zurich, membre lui aussi de notre société, qui a réalisé les dessins définitifs d'après les projets de Louis Mühlemann.

Les armoiries de la République gabonaise adoptées par le décret N° 213/PR du 15 juillet 1963 publié au Journal officiel du 15 août 1963 (avec rectificatif N° 343/PR du 23 octobre 1963) se blasonnent comme suit :

D'or au navire à voiles de sable battant pavillon gabonais (tiercé en fasce de sinople, d'or et d'azur) et voguant sur une mer (représentée par une champagne ondée) d'azur; au chef de sinople chargé de trois besants d'or. L'écu est posé sur un okoumé arraché de sinople, futé d'or. Supports : deux panthères de sable armées et lampassées de gueules, la tête de face. Devise : UNION - TRAVAIL - JUSTICE en lettres d'or sur un listel d'azur. L'écu est surmonté d'une seconde devise UNITI PROGREDIEMUR en lettres de sable sur un listel d'argent (l'emploi de cette seconde devise qui figurait dans un ancien projet gabonais a été imposé par le gouvernement) (fig. 2).

L'écu montre les couleurs nationales dans la même disposition que le drapeau gabonais, le vert représentant la forêt, le jaune le soleil et le bleu la mer.

Fig. 2. République du Gabon.

L'*okoumé* (Aucoumea Klaineana) livre un bois précieux jouant un rôle prépondérant dans l'économie nationale du Gabon. Il convenait donc de donner à cet arbre, symbole de l'immense forêt gabonaise et source de richesse pour le pays, une place importante dans les armoiries nationales.

Les besants d'or font allusion aux richesses minières du Gabon. Le navire, tout en exprimant l'importance de l'Océan pour le pays, symbolise aussi le peuple gabonais en tant que nation africaine (couleur de « sable »).

Les panthères expriment la vigilance et le courage et constituent l'emblème présidentiel. Dans un geste symbolique, ces panthères tiennent l'écu dont la garde leur est confiée, tel le président veillant sur l'avenir de la nation.

Un timbre-poste dessiné par Mlle Suzanne Gauthier et reproduisant ces armoiries a été émis en 1964.

Dans les blasons des régions, districts et communes du Gabon il a été fait un large emploi de motifs empruntés au folklore et à la faune du pays. Nous en donnerons des exemples dans un article qui sera publié ultérieurement. *Réd.*

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS

Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Société Suisse d'Héraldique
Dr. H. R. von Fels, président,
Goethestrasse 23, St. Gallen

Assemblée générale 1965-1966, Lyon

Ensuite de diverses circonstances imprévues — entre autres, grèves postales en France — les organisateurs de l'Assemblée générale de cette année, MM. Tricou et Jéquier, n'ont pu adresser les invitations à cette manifestation dans les délais habituels. Nous nous en excusons auprès de ceux qui, du fait de ce retard, n'ont pas pu assister à cette réunion.

Comme nous l'avions redouté, la participation de nos membres à cette rencontre a été modeste. Fait fort regrettable, car le programme excellemment préparé par les organisateurs était un régal aussi bien au point de vue scientifique, documentaire que gastronomique. D'éminentes personnalités ont pris la peine de présenter les trésors historiques, héraldiques et artistiques de la ville de Lyon.

Sur proposition du comité, il a été décidé de renoncer à la partie administrative de l'assemblée et de la renvoyer à l'automne.

Notre société ayant été fondée il y a trois quarts de siècle, il a été décidé d'organiser une :

Séance de Jubilé du 75e anniversaire
le dimanche 2 octobre, à Berne

au cours de laquelle sera présentée la partie administrative renvoyée à Lyon. A un repas en commun, précédé d'un apéritif, d'une conférence et de l'éventuelle visite d'une exposition héraldique, succédera l'Assemblée générale. Le président présentera un rapport sur l'activité de la société durant ces vingt-cinq dernières années. Puis, seront nommés trois membres d'honneur :

M. Adolphe Decollogny, notre prudent et avisé trésorier depuis 25 ans,

M. Joseph Dietrich, notre dévoué et impeccable bibliothécaire depuis 45 ans et

Me Jean Tricou à qui la SSH désire témoigner sa reconnaissance pour son activité scientifique.

Cette rencontre se terminera assez tôt pour que chacun puisse regagner son foyer dans la soirée. Veuillent nos membres réserver la date du 2 octobre!

Le président,
Dr H. R. de Fels.